**Notion: N0660**

**Notion originale: langue et culture de minorité**

**Notion traduite: langue et culture de minorité**

**Document: D567**

Titre: La notion légale de la langue propre en catalogne

Type: linguistique - article d'ouvrage collectif

Langue: français

Auteur: SOLÉ I DURANY, Joan Ramon

In :Variable territoriale et promotion des langues minoritairesDirigé par: VIAUT, Alain

Ed. : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Pessac, pp. 111-120

Extrait E2878, p. 116

Le concept LP [langue propre] pourrait être utile dans plusieurs situations dans le monde, n’importe où, chaque fois qu’on voudra attribuer un statut satisfaisant à une langue traditionnellement utilisée sur un territoire. Ce statut devrait contribuer à garantir le futur de cette langue dans le contexte d’une langue plus forte, normalement celle de l’État, qui partage son officialité avec la langue historique du territoire. Le concept pourrait être utile même dans le cas exceptionnel des communautés nomades ou déracinées, telles que celle des Tziganes ou des exilés. Nous ne considérons pas ce concept applicable aux immigrés, sans préjudice des droits linguistiques rattachés aux droits fondamentaux, ni de l’accueil que ces personnes méritent. Cette utilité générale de la notion de LP a été, je pense, la cause de son inclusion dans la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques, proclamée à Barcelone en juin 1996. Le concept de LP s’accorde aussi avec les normes internationales sur la protection des langues et des cultures des minorités.